



Plan d'actions pour les aires protégées d'Occitanie 2022-2024

Stratégie nationale pour les aires protégées

VOLUME 2 : FICHES ACTIONS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*





Le plan d'actions en faveur des aires protégées d'Occitanie se présente sous la forme de 4 volumes liés :

- **Volume 1** : Le plan d'actions général, qui pose le cadre et les objectifs à atteindre
- **Volume 2** : Les fiches actions détaillées, liées aux objectifs du premier volume
- **Volume 3** : Le plan d'actions pour la Méditerranée, commun aux trois régions du bassin méditerranéen (Occitanie, PACA, Corse), piloté par le préfet coordonnateur de façade, et validé en fin d'année 2022 par le comité stratégique de façade
- **Volume 4** : L'ensemble des contributions reçues à la suite de la concertation organisée en Occitanie.

Le présent document constitue le volume 2 de ce plan d'actions.





Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°1

Réaliser un diagnostic territorial à l'échelle de la région pour la création de nouvelles aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 1 et 2

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux
- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace du réseau d'aires protégées

MESURE : 3 et 7

- Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales
- Renforcer la méthode d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
Région	DITEE, Service Biodiversité et territoires

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Structures retenues pour réaliser le diagnostic territorial, avec l'appui du CSRPN	
Groupe de travail dédié, issu du Comité Régional Biodiversité.	
DDT(M)	

Objectifs de l'action	Identifier les principales zones, habitats et espèces à enjeux en Occitanie pour définir des priorités en matière de création ou de renforcement des aires protégées
Description	Réalisation d'une étude à l'échelle régionale, pour faire une analyse cartographique croisée des enjeux de biodiversité et des menaces s'exerçant sur le territoire, pour pouvoir ensuite avoir une base objective pour renforcer le réseau d'aires protégées, prenant en compte le changement climatique. Partage des conclusions de cette étude sur le territoire. Utilisation des résultats pour prioriser les aires protégées à créer d'ici 2030.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Un important travail du CSRPN a permis de rédiger le cahier des charges de cette action, en adaptant une méthode déjà utilisée en PACA.
Livrables	Etude réalisée et rendue pour mi 2024 maximum. Appropriation et valorisation des résultats à la fin 2024, en même temps que le démarrage de la rédaction du prochain plan d'actions.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Suivi de la réalisation de l'étude assuré par du temps agent DREAL et Région, + temps de réalisation de l'étude par le prestataire. Financement de la prestation.

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°2

Créer de nouvelles aires protégées en Occitanie

OBJECTIF DE LA SAP : 1

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

MESURE : 3

- Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
Région	DITEE, Service Biodiversité et territoires
ONF	
CEN	
CdL	
DDT(M)	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action Renforcer le réseau d'aires protégées en Occitanie.

Description

Création des aires protégées suivantes :

- RNN souterraine d'Ariège (09) ;
- PNR de Corbières Fenouillèdes (11 et 66) ;
- Réserve Biologique dirigée de Fontfroide (11) ;
- Acquisition de vieilles forêts par le Conservatoire d'Espaces Naturels ;
- Acquisition de sites par le Conservatoire du Littoral ;
- Création d'au moins 6 arrêtés de protection de biotope et de géotope :
 - APPG de Combe Dorée (46)
 - APPG de Lostange (46)
 - APPG de Thézel (46)
 - APPG de Robiac (30)
 - APPB de l'Isle Jourdain (32)
 - APPG de Sainte-Néboule (46)



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Description	<p>Extension des aires protégées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- RNR de Sainte Lucie (11) ;- RNR Côteaux du Fel (12) ;- RNN de Cerdère - Banyuls (66) ;- Réserve Biologique Mixte de Biros / de l'Isard ;- Réserve biologique dirigée de Tourbières de Lacaune / la Jasse Martinou ;- Réserve Biologique Intégrale Pas de La Lauze / de l'Espinouze ; <p>Un tableau détaillé des futures aires protégées avec leurs enjeux et caractéristiques est disponible dans le plan d'action.</p> <p>La liste présentée ici et dans le volume 1 du plan d'actions ne saurait être exhaustive : elle constitue un minimum de projets à créer/étendre d'ici à 2024, en l'état actuel des connaissances. Tout autre projet d'arrêté préfectoral de protection non inscrit sur cette liste et dont les démarches de création commenceront voire aboutiront d'ici à 2024 sera tout autant légitimé et accompagné.</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Les démarches de création / extension ont déjà été entamées pour chacun des sites mentionnés, et sont en bonne voie pour aboutir au plus tard fin 2024.
Livrables	Ensemble des aires protégées mentionnées effectivement créées.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps d'agent des différents pilotes, variable selon les procédures.

Avancement		
<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°3

Accompagner le passage sous statut d'aire protégée et/ou « d'aire sous protection forte » de certains espaces naturels

OBJECTIF DE LA SAP : 1

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

MESURE : 3

- Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
Région	DITEE, Service Biodiversité et territoires

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Départements	
Conservatoire du Littoral	
Conservatoire d'Espaces Naturels	
Office National des Forêts	
Fédération Régionale des Chasseurs	
DDT(M)	

Objectifs de l'action	<p>Avoir une cohérence régionale dans les procédures de reconnaissance d'espaces naturels en « aire protégée » ou « aire sous protection forte ».</p> <p>Faire le bilan régional sur la superficie couverte par les aires protégées et par de la protection forte</p>
Description	<p>Apporter un appui aux acteurs concernés et répondre aux sollicitations pour formuler des avis</p> <p>Suivre les procédures de demande de reconnaissance, pour les statuts cités dans la SAP, en aire protégée sous protection forte (Cdl, CEN, ENS, les deux RNCFS) ou en aire protégée (ENS et sites classés notamment),</p> <p>Suivre les discussions pour la reconnaissance de nouveaux statuts (îlots de sénescence et unités de gestion hors sylviculture en libre évolution choisie sur le long terme notamment pour l'ONF)</p> <p>Étudier, pour le réseau d'espaces naturels protégés par les chasseurs (EPOC), quels sites pourraient intégrer le réseau d'aires protégées régional, au regard de quel statut ou dispositif de protection reconnu dans le décret actuel.</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	<p>Certains organismes ont commencé les démarches pour la reconnaissance de leurs sites (Cdl, ONF, certains Départements)</p> <p>La Fédération Régionale des Chasseurs a déjà retenu 42 sites d'intérêt parmi 162 sites sous propriété foncière (d'une association de chasse ou de la fédération départementale notamment), sur lesquels un examen approfondi est en cours</p>



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Livrables	Accompagnement effectivement apporté aux acteurs Bilan réalisé à la fin du PAT sur le nombre d'aires protégées ayant basculé en protection forte, et sur le nombre de sites naturels passés sous statut d'aire protégée
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps d'agent des pilotes.

Avancement		
<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	
	Le Cdl validera en Conseil d'administration en octobre 2022 la liste des sites pour lesquels il sollicitera une reconnaissance en protection forte. La procédure sera conduite début 2023. Au total 27 sites sont aujourd'hui proposés, pour une superficie de 11 774 ha. De même, sous réserve de la reconnaissance du classement, l'ONF a d'ores et déjà considéré qu'une surface d'environ 21 000 ha pouvait être éligible au titre d'une protection forte, à travers les dispositifs d'îlots de sénescence et d'unités de gestion hors sylviculture en libre évolution choisie sur le long terme.	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°4

Prioriser les sites géologiques à protéger en Occitanie et initier cette mise en protection par la création d'arrêtés préfectoraux de protection de géotope

OBJECTIF DE LA SAP : 1

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

MESURE : 3

- Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
DDT(M)	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
CRPG	

Objectifs de l'action	Mieux protéger la géodiversité en Occitanie
Description	Travail piloté par la DREAL avec la CRPG pour : <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir une liste des sites géologiques en Occitanie, avec leurs enjeux et pressions associés - Prioriser les sites les uns par rapport aux autres Créer au moins 6 APPG selon cette priorisation
Situation au lancement du PAT (10/2022)	La CRPG a dressé une liste de sites d'importance pour la géodiversité régionale. Les 100 les plus « à enjeux » ont ainsi été hiérarchisés parmi 1 000 sites estimés d'intérêt géologique en région.
Livrables	Liste actualisée et priorisée des sites géologiques, validée par la CRPG A minima 6 arrêtés préfectoraux de protection pris
Moyens dédiés sur 2022-2024	La DREAL met à disposition une partie du temps de travail d'un agent pour avancer sur cette action, et mobilise l'expertise de la CRPG.

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	
	La liste priorisée des sites géologiques a été validée par la CRPG en 2022, mais pourra faire l'objet d'actualisations.	



ACTION N°5

Favoriser le recours à la libre évolution au sein du réseau d'aires protégées occitanes

OBJECTIF DE LA SAP : 1 et 7

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

MESURE : 3 et 18

- Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales
- Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
Région	DITEE, Service Biodiversité et territoires

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Gestionnaires et leurs tutelles, ARB Occitanie pour la diffusion des retours d'expérience.	
ONF, en partenariat avec FNE et Nature En Occitanie	

Objectifs de l'action	Favoriser la libre évolution de certains milieux dans les pratiques de gestion et aider le gestionnaire à y recourir, pour in fine favoriser un épanouissement optimal de la biodiversité et renforcer le rôle potentiel de zone de quiétude de ces zones pour la faune sauvage. Etendre le réseau FoRêts en libre Evolution NaturElles (FRENE, réseau de peuplements forestiers en libre évolution, identifiés comme tels dans les documents de gestion durable par les propriétaires volontaires privés ou publics de forêts de la région Auvergne-Rhône-Alpes) aux forêts d'Occitanie
Description	A chaque renouvellement ou mise en place de plan de gestion, envisager de mettre en place de la libre évolution sur certains zonages Valoriser et mutualiser les expériences de libre évolution mises en place Pilotage par l'ONF de l'extension du réseau FRENE en Occitanie, avec l'appui de FNE et de NEO
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Libre évolution mise en place dans quelques aires protégées, dont, entre autres expériences, la RNCFS du Caroux ou les coeurs des deux parcs nationaux, mais la pratique reste encore marginale en dehors du milieu forestier.



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Livrables	<p>Bilan sur le nombre de gestionnaires testant la libre évolution sur leur AP, et augmentation de ce nombre, en ciblant tout particulièrement les milieux forestiers et les zones humides ;</p> <p>Au moins une action (webinaire, rencontre, atelier) sur la thématique de la libre évolution proposée aux gestionnaires, et capitalisation des REX et des données disponibles sur l'espace en ligne du RGEN ;</p> <p>Réseau FRENE effectivement lancé en Occitanie.</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	<p>Temps de travail d'un agent de l'ARB pour l'animation du RGEN sur la thématique</p> <p>Temps de travail DREAL et Région pour pousser à l'intégration de la thématique dans les plans de gestion, et supervision globale de l'action</p> <p>Temps de travail pour les gestionnaires, pour définir où et comment mettre en place de la libre évolution</p> <p>Temps de travail des agents ONF, pour la mise en place du réseau FRENE, en collaboration avec les partenaires pressentis (NEO et FNE)</p>

Avancement		
<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°6

Examiner les clés de réussite pour doter les arrêtés préfectoraux de protection (APP) d'outils de gestion en vue de leur pérennité et leur ancrage territorial

OBJECTIF DE LA SAP : 1 et 2

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux
- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées

MESURE : 5 et 7

- S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte
- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Consultation et collaboration avec toutes les DDT(M)	

Objectifs de l'action	Etudier les possibilités de mettre en place une gestion, une signalétique voire des financements sur les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, de géotope et d'habitats naturels le nécessitant. Les faire connaître auprès des élus, des riverains et des scolaires, en vue de leur appropriation.
Description	Après un recueil de ce qu'il se fait déjà dans d'autres régions, toutes les pistes de réflexion seront examinées : gestion et financement si besoin (y compris en mobilisant des pistes de mécénat ou la dotation biodiversité des communes), mutualisation avec d'autres aires protégées, support d'éducation à l'environnement, communication...
Situation au lancement du PAT (10/2022)	La réflexion est demandée par plusieurs acteurs en région, non encore initiée au niveau de la DREAL ou des DDT(M).
Livrables	Retour d'expérience de l'existant ; Analyse des pistes de gestion et d'appropriation sur au moins 10 APP en Occitanie.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail des agents de la DREAL et des DDT(M).

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°7

Poursuivre et étendre le partenariat entre la Région et le Conservatoire du littoral pour la gestion des sites

OBJECTIFS DE LA SAP : 2 et 4

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées
- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

MESURE DE LA SAP : 7 et 10

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées
- Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
Région et Conservatoire du Littoral	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Départements littoraux	

Objectifs de l'action	Contribuer à assurer les moyens nécessaires à une gestion qualitative des sites du Conservatoire du littoral
Description	<p>Poursuivre l'accompagnement technique et financier des gestionnaires de sites du Conservatoire du littoral dans leurs missions de gestion écologique des sites et d'amélioration des conditions d'accueil du public via</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renouvellement de la convention cadre sur la période 2024-2026 - Renouveler le partenariat avec les Départements de de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales - Engager le partenariat avec le Département du Gard
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Convention cadre en cours jusqu'au 31 décembre 2023. Déclinaison avec les Départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.
Livrables	Convention cadre 2024 2026 et sa déclinaison avec les 4 départements littoraux
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps agents et budgets concernés dans les collectivités

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°8

Disposer d'un réseau régional de gestionnaires organisé et animé

OBJECTIF DE LA SAP : 2

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées

MESURE : 7

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Réseau des gestionnaires d'espaces naturels	

Objectifs de l'action	Créer du lien entre les gestionnaires des espaces naturels protégés de la région, faciliter le partage d'informations, d'expériences et de savoir-faire, inciter à la mise en place d'actions communes entre gestionnaires
Description	Animer le RGEN : plateforme d'échanges sous Osmose, organisation de webinaires, d'ateliers d'échange, de journée de formation, relais d'information.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Réseau des gestionnaires d'espaces naturels déjà animé par l'ARB, action à continuer et à amplifier, pour impliquer toujours plus de gestionnaires.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux ateliers d'échanges thématiques en présentiel ; - Plateforme en ligne (Osmose) animée et régulièrement alimentée ; - Une réunion annuelle de l'ensemble du RGEN pour faire le bilan et définir collectivement le programme d'actions de l'année suivante ; - Animation d'au moins un groupe de travail thématique ; - Webinaires réguliers : cafés GENiaux, mini formations, lien avec d'autres acteurs du territoire ; - Production d'un outil commun au RGEN <p>Informations régulières par mail ou via la plateforme sur les sujets d'intérêts collectifs</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB sur l'animation du RGEN, et moyens financiers de l'ARB pour la production d'outils, et l'organisation d'événements en présentiel

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°9

Contribuer au déploiement du LIFE Natur'Adapt en Occitanie

OBJECTIF DE LA SAP : 2 et 4

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées
- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

MESURE : 7 et 10

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées
- Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Collectif technique réuni par l'équipe du LIFE Natur'Adapt (RNF) au niveau national	
Gestionnaires engagés dans le Life et gestionnaires des 5 RNR des Pyrénées engagés dans la démarche : ADENA, PN des Cévennes, PNR Pyrénées Ariégeoises, CEN Ariège, Fédération Réserves Naturelles Catalanes, SIVU Pibeste, Département 66, NEO, La Frenette	

Objectifs de l'action	Participer aux réflexions nationales sur le sujet, être à même de relayer les informations et les outils, impulser une dynamique en Occitanie en partageant les expériences.
Description	Participation aux réunions du collectif LIFE Natur'Adapt et à certains groupes de travail émanant de ce collectif, faire des retours aux gestionnaires et diffuser l'information et les outils, mettre en valeur les gestionnaires engagés dans la démarche, diffuser les retours d'expériences
Situation au lancement du PAT (10/2022)	ARB Occitanie déjà intégrée dans ce comité du projet Natur'Adapt, cette participation est à maintenir et à renforcer. Plusieurs aires protégées sont en collaboration avec le LIFE Natur'Adapt pour tester la démarche. 5 RNR ont un poste mutualisé pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité et un plan d'adaptation au changement climatique.
Livrables	Participation effective aux réunions et GT, informations régulières transmises au niveau régional Outils et méthodes issues du LIFE Natur'Adapt rendus accessibles, et aide effective à leur appropriation (organisation d'un temps, par exemple via un webinar, sur le sujet) Diffusion du retour d'expérience des gestionnaires engagés dans la démarche



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB pour participer au comité et valoriser les retours d'expérience Poste en CDD mutualisé sur cinq RNR en 2022 et 2023 pour appliquer la méthode ainsi que 5 stagiaires sur l'année 2022 pour réaliser le diagnostic de vulnérabilité. Financement de la mise en oeuvre de la méthode sur les 5 RNR pyrénéennes par la Région.
------------------------------------	--

Avancement		
<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°10

Expérimenter plus largement les documents uniques de gestion

OBJECTIF DE LA SAP : 2

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées

MESURE : 7

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Autorités de gestion des aires protégées	
DDT(M)	

Objectifs de l'action	Simplifier et augmenter la cohérence de la gestion lorsque plusieurs statuts se recoupent sur une même aire géographique
Description	Porter à connaissance des gestionnaires en révision de document de gestion la possibilité d'avoir recours à un document unique de gestion et à une gouvernance commune lorsque c'est pertinent, favoriser la diffusion d'exemples réussis et le compagnonnage
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Au moins une expérience est aboutie en région (site du Bagnas) de document unique de gestion ; pratique qui reste à expérimenter davantage, et à promouvoir auprès des autorités de gestion.
Livrables	Plusieurs expériences de gestion unique sont portées à connaissance des gestionnaires et de leurs tutelles : <ul style="list-style-type: none"> - Recensées et centralisées en ligne - Au moins un événement de porter à connaissance organisé Diffusion des contacts des gestionnaires engagés dans ce type de démarches.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail de l'ARB

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°11

Participer au collectif technique national sur les plans de gestion des espaces naturels

OBJECTIF DE LA SAP : 2

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées

MESURE : 7

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Collectif technique réuni par l'OFB au niveau national	

Objectifs de l'action	Participer aux réflexions nationales sur le sujet et être à même de relayer les informations et d'impulser une dynamique en Occitanie, pour une monter en compétence des gestionnaires sur la méthodologie des plans de gestion (CT88).
Description	Participation aux réunions du collectif (environ 3 par an) et à certains groupes de travail émanant de ce collectif, faire des retours réguliers aux acteurs concernés en Occitanie
Situation au lancement du PAT (10/2022)	ARB Occitanie est déjà intégrée dans le collectif national sur les plans de gestion organisé par l'OFB, cette participation est à maintenir et à renforcer.
Livrables	Participation effective aux réunions et GT, informations régulières transmises au niveau régional.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail de l'ARB

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



ACTION N°12

Encourager l'utilisation d'indicateurs communs à plusieurs aires protégées, voire à l'ensemble de la région

OBJECTIF DE LA SAP : 2 et 7

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

MESURE : 7 et 18

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées
- Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquées contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
ARB Occitanie, chargé de mission Observatoire Régional de la Biodiversité	
RNF	

Objectifs de l'action	Faciliter le processus d'évaluation pour les gestionnaires, évaluer l'état de conservation de la biodiversité dans les aires protégées.
Description	<p>Faire le lien avec les indicateurs de l'ORB, pour pouvoir les décliner au sein des différents types d'aires protégées</p> <p>Diffuser à l'ensemble des gestionnaires les protocoles communs déployés au sein du réseau des Réserves Naturelles</p> <p>Favoriser les suivis communs à l'échelle de plusieurs aires protégées, à l'image de ce qui a été fait pour le suivi des roselières dans le projet porté par l'ADENA</p> <p>Faire le lien avec le niveau national, suivre les éventuels travaux de création d'indicateurs standardisés par écosystèmes et les faire connaître en région, y compris sur le suivi des impacts du changement climatique, en lien avec les observatoires nationaux et régionaux (MNHN Paris / UMS PatriNat, nombreux travaux en cours et notamment la Catalogue de Méthodes et Protocoles, l'OPCC...)</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	<p>Beaucoup d'indicateurs sont déjà mis en place au niveau régional par l'ORB.</p> <p>Les protocoles communs de RNF sont appropriés par les gestionnaires de réserves naturelles.</p>



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Livrables	<p>Collaboration effective avec l'ORB pour décliner certains indicateurs dans le réseau d'aires protégées en Occitanie. Les protocoles communs de RNF sont recensés, centralisés en ligne et portés à connaissance du RGEN. Plus largement, les protocoles de suivi, sur un type de milieu ou une espèce, utilisés en Occitanie et pouvant être répliquables sont centralisés et mis à disposition de l'ensemble des gestionnaires.</p> <p>Des contacts sont pris au niveau national pour suivre les avancées.</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	<p>Temps de travail ARB sur l'animation du RGEN et sur l'animation de l'ORB.</p> <p>Collaboration avec RNF.</p>

Avancement		
<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°13

Organiser des journées pour les élus impliqués dans le dispositif Natura 2000

OBJECTIF DE LA SAP : 2 et 4

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées
- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

MESURE : 7 et 10

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées
- Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels
DREAL	Direction de l'Ecologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
Région	DITEE, Service Biodiversité et territoires

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Mission inter réseau N2000 / FPNR	

Objectifs de l'action	Fédérer au niveau local un réseau d'élus pour faciliter le portage de la politique Natura 2000 et son appropriation territoriale
Description	Co organiser avec la mission inter réseaux Natura 2000 et territoires une journée annuelle à destination des élus Natura 2000. Réfléchir à proposer ce type de format pour d'autres statuts d'aires protégées.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Une journée a déjà été organisée en Occitanie en novembre 2021
Livrables	Journée annuelle ou bisannuelle
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB, Région et DREAL pour co organiser la journée, en collaboration avec la mission inter réseaux Natura 2000.

Avancement

	<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)		



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°14

Organiser une rencontre entre gestionnaires de RNN et RNR

OBJECTIF DE LA SAP : 2

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées

MESURE : 6

- Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Ecologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
Région	DITEE, Service Biodiversité et territoires

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action	Favoriser les échanges entre les gestionnaires de réserves naturelles en région.
Description	Définir un format adapté pour des journées « Réserves Naturelles en Occitanie » et co-organiser (Région et DREAL) une première rencontre
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Des rencontres annuelles pour les gestionnaires de RNR sont organisées, pas pour les gestionnaires de RNN.
Livrables	Une rencontre en 2023
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail des chargées de mission Région et DREAL.

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°15

Tendre vers les standards Liste Verte dans les pratiques de gestion

OBJECTIF DE LA SAP : 2

- Accompagner la mise en oeuvre d'une gestion efficace et adaptée au réseau d'aires protégées

MESURE : 7

- Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Gestionnaires déjà engagés dans la démarche, et personne chargée de mission à l'UICN	

Objectifs de l'action	S'approcher au maximum des critères de la Liste Verte pour la gestion des aires protégées.
Description	Valoriser les aires protégées labellisées ou engagées dans la démarche, promouvoir la labellisation, faire connaître les critères d'obtention et les présenter comme des objectifs aux gestionnaires et à leurs tutelles
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Plusieurs aires protégées labellisées ou engagées dans la démarche (RNFCs d'Orlu, RNN de Cerbères Banyuls, PN des Pyrénées, Massif du Canigou, sites de la Lauze et du Lizet, complexe lagunaire de Salses Leucate)
Livrables	Organiser au moins une action de porter à connaissance du dispositif et de ses critères, en partenariat avec l'UICN
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail de l'ARB.

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°17

Valoriser les apports des projets LIFE Coteaux Gascons et Biodiv'Paysanne

OBJECTIF DE LA SAP : 1 et 3

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux
- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

MESURE : 3 et 9

- Sur la base de diagnostics territorialisés, renforcer la protection, la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées et de protection forte par des concertations locales
- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ADASEA 32	Equipe LIFE Coteaux Gascons
CEN Occitanie	Equipe LIFE Biodiv'Paysanne

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Structures partenaires des 2 LIFE	

Objectifs de l'action	Mettre en avant le lien fort entre préservation de la biodiversité et pratiques agricoles dans les aires protégées, et fournir des outils aux gestionnaires pour accompagner les changements de pratiques, dans un contexte de changements (déprise agricole, changements climatiques) Restaurer des milieux et proposer de nouvelles aires protégées à créer, ou acquisition directe de sites pour la préservation de leur capital naturel
Description	Animation des projets LIFE par leurs pilotes respectifs, et diffusion auprès des gestionnaires d'aires protégées des enseignements et des outils mis en place au travers de ces projets. Contribution au renforcement du réseau d'aires protégées.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Les projets sont aujourd'hui montés et financés, en début d'animation
Livrables	Augmentation du nombre d'agriculteurs conventionnés, et de la surface sous convention. Proposition de nouvelles aires protégées à créer, et / ou acquisition de nouveaux sites.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail des équipes d'animation des LIFE, financements européens, Etat, Région, Conseil Départemental du Gers, Agence de l'eau Adour-Garonne.

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°18

Promouvoir la diminution de la pollution lumineuse dans et autour des aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 1 et 2

MESURE : 3 et 9

- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées
- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du RGEN

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Région, DITEE	
Autorités de gestion des aires protégées	
Gestionnaires d'aires protégées engagés dans la démarche de promotion de la réduction de la pollution lumineuse	

Objectifs de l'action	Réduire les sources de pollution lumineuse
Description	<p>Fournir aux gestionnaires d'aires protégées de la documentation (carte régionale de la pollution lumineuse, trame noire régionale, guides méthodologiques à destination des communes) et des retours d'expérience pour faciliter la prise de contact et le travail de sensibilisation des communes</p> <p>Encourager les gestionnaires à obtenir des labels en lien avec la réduction de la pollution lumineuse et à organiser des actions de sensibilisation dans le cadre de la manifestation « le jour de la nuit »</p> <p>Faire le lien avec le travail effectué au niveau régional sur le sujet</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	<p>Le travail est en cours par la Région et l'ARB pour mettre à disposition des outils d'aide à la réduction de la pollution lumineuse, trame noire et carte de la pollution lumineuse existantes.</p> <p>Plusieurs gestionnaires sont déjà engagés dans la démarche (notamment les Parcs, régionaux comme nationaux), deux labélisations en Réserves Internationales de Ciel Etoilé (dans les parcs nationaux)</p> <p>Un webinar sur le sujet a déjà été organisé par l'ARB en 2021.</p>
Livrables	<p>Augmentation du nombre de communes comprenant une aire protégée qui pratiquent l'extinction (en lien avec la mise à jour de la cartographie régionale de la pollution lumineuse prévue en 2024).</p> <p>Augmentation du nombre de gestionnaires proposant une animation dans le cadre du « jour de la nuit ».</p> <p>Présentation dans les nouveaux documents de gestion, lorsque cela est pertinent, d'une partie sur la réduction de la pollution lumineuse.</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB avec appui de la DITEE, des autorités de gestion (DREAL, Région, OFB notamment) pour la prise en compte de la pollution lumineuse dans les plans de gestion

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°19

Faciliter l'encadrement et le développement respectueux des enjeux de l'aire protégée, des sports de nature

OBJECTIF DE LA SAP : 3

- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

MESURE : 9

- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
CBN PMP	
CD 66	
Parcs naturels régionaux et nationaux	

Objectifs de l'action	Favoriser le dialogue et la bonne compréhension entre pratiquants et encadrants des sports de nature, et gestionnaires d'aires protégées.
Description	<p>Suivre et valoriser l'expérimentation menée dans les Pyrénées Orientales sur l'utilisation et le déploiement de la plateforme « BiodivSport »</p> <p>Suivre et valoriser le projet « Rocanature », qui a pour objectifs la mise en réseau d'acteurs biodiversité et sports de nature, la réalisation d'un portail internet, la cartographie de la sous trame milieux rocheux, la sensibilisation et formation des acteurs, et d'enclenche un processus de labellisation des pratiques et d'aménagements respectueux des milieux rocheux</p> <p>Faire le lien avec le niveau national, notamment le projet LIFE Strategic Nature</p> <p>Valoriser l'action innovante de plusieurs PNR et des Parcs Nationaux en matière de conciliation des usages</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Un atelier sur les sports de nature en milieu rocheux et les aires protégées a eu lieu en juin 2021, qui a permis de présenter le dispositif rocanature, et pour lequel le PNR des Grands Causses a présenté sa stratégie sur les sports de nature. Le Conseil Départemental 66 est déjà bien engagé sur le sujet.
Livrables	<p>Contacts réguliers avec les contributeurs pour suivre l'avancée des projets, et avec le niveau national</p> <p>Organisation d'un événement de valorisation des retours d'expériences</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB, avec appui des contributeurs

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°20

Promouvoir une gestion intégrative et adaptative des espaces forestiers, généraliser le recours au dispositif Sylv'Acctes

OBJECTIF DE LA SAP : 3

- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

MESURE : 9

- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
PNR d'Occitanie, et plus particulièrement le PNR des Pyrénées Ariégeoises	

Objectifs de l'action	Généraliser le dispositif Sylv'Acctes en Occitanie, pour une gestion forestière multifonctionnelle et répondant à l'intérêt général.
Description	Suivre le déploiement du dispositif au sein des PNR Valoriser leur expérience pour élargir l'accès à la démarche à d'autres gestionnaires
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Le système de financement Sylv'ACCTES est testé sur les 5 PNR d'Occitanie depuis 2021
Livrables	Organisation d'un événement de valorisation des retours d'expériences
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°21

Faciliter l'encadrement et le développement, respectueux des enjeux de l'aire protégée, du tourisme

OBJECTIF DE LA SAP : 3

- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

MESURE : 9

- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Gestionnaires d'aires protégées soumises à une forte fréquentation	
Têtes de réseau d'aires protégées.	

Objectifs de l'action	Favoriser le dialogue et la bonne compréhension entre professionnels du tourisme, et gestionnaires d'aires protégées.
Description	Faire connaître et généraliser les Educ'tours (proposer aux offices du tourisme ou autres acteurs du tourisme de découvrir l'aire protégée sur le terrain, et de se former aux enjeux) ; Valoriser l'action innovante de plusieurs PNR en matière de développement touristique ; Accompagner la définition de stratégies touristiques de gestion des flux sur les aires protégées soumises à forte fréquentation.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Le PNR des Causses du Quercy lance pour le compte de la RNN d'intérêt géologique du Lot un Educ'tour.
Livrables	Regrouper les retours d'expériences sur la plateforme en ligne Organisation d'un événement de valorisation des retours d'expériences
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°22

Valorisation des actions menées sur l'accompagnement des activités durables du RGEN

OBJECTIF DE LA SAP : 3

- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

MESURE : 9

- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Gestionnaires d'espaces naturels	
Têtes de réseau d'aires protégées.	

Objectifs de l'action	Valoriser les expérimentations réussies en matière d'accompagnement des activités durables, favoriser leur diffusion, valoriser l'expertise des gestionnaires
Description	<p>Organisation de webinaires réguliers où un gestionnaire présente aux autres une initiative spécifique mise en place, et les conditions pour la reproduire ailleurs, avec un support qui reste ensuite disponible</p> <p>Développer un réseau de gestionnaires référents sur les différentes thématiques liées à l'accompagnement durable des activités sur les aires protégées (agriculture, chasse, sylviculture, prévention des incendies notamment)</p> <p>Formaliser ce réseau (annuaire, cartographie interactive) pour favoriser le compagnonnage, et l'ouvrir à d'autres acteurs que les gestionnaires d'AP</p> <p>Faire le lien avec le niveau national, qui coordonne une action de ce type pour l'ensemble du territoire national</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Des webinaires sont déjà régulièrement organisés par l'ARB, mais sans formalisation d'un système de référents, et sans formalisation du retour d'expérience présenté
Livrables	<p>Tenue des webinaires (au moins 8 sur la période du plan d'actions)</p> <p>Réseau de référents structuré et formalisé, communication faite sur ce réseau</p> <p>Contacts pris avec le niveau national, et informations régulières</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°23

Renforcer la surveillance et le contrôle des activités sur les aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 3

- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées

MESURE : 9

- Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie / Biodiversité / Aires Protégées et Gouvernance
Région	DITEE, Service Biodiversité et territoires
OFB	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Gestionnaires disposant de gardes commissionnés	
DDT(M)	

Objectifs de l'action	Avoir plus de gestionnaires en mesure de réaliser de la surveillance, dans un cadre mieux défini.
Description	Encourager les gestionnaires à mettre en place une stratégie de police et un cadre d'intervention sur leur aire protégée, et à suivre les formations de remise à niveau Développer le commissionnement et l'assermentation d'agents des gestionnaires. Faire le lien avec l'OFB pour relayer les possibilités de formation et de remise à niveau autour des opérations de police, et faire remonter les besoins en région.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	
Livrables	Etat des lieux des stratégies de police existantes Mise en place d'une stratégie de police sur au moins 1 aire supplémentaire Connaissance des besoins en formation ou en « recyclage » police en région et lien avec l'OFB, pour avoir une adéquation entre besoins et possibilité de formation
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail Région et DREAL.

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°24

Mener une campagne de communication spécifique aux aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 4

- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires

MESURE : 12

- Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société et notamment des jeunes à la nature

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Groupe de travail « communication » issu du RGEN	

Objectifs de l'action	Mieux faire connaître les aires protégées et espaces naturels gérés, amener le respect en donnant du sens
Description	Création d'une campagne de communication en partenariat avec une école de communication, finalisation avec un groupe de travail constitué de gestionnaires, réalisation des supports et mise à disposition à l'ensemble du RGEN
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Le groupe de travail est constitué et actif, il reste à finaliser les supports et à organiser leur diffusion.
Livrables	Campagne finalisée et largement diffusée par l'ARB et le RGEN.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°25

Encourager les gestionnaires à réaliser un Diagnostic d'Ancre Territorial (DAT) selon la méthodologie développée par RNF

OBJECTIF DE LA SAP : 4

MESURE : 10

- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires
- Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
RNF, réserves naturelles déjà engagées	

Objectifs de l'action	Généraliser la réalisation de diagnostics d'ancrage territorial (DAT) dans les aires protégées afin d'améliorer leur ancrage territorial.
Description	Continuer à diffuser la méthodologie RNF ; Encourager les gestionnaires à y recourir ; Favoriser le compagnonnage.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Plusieurs gestionnaires se sont déjà lancés dans l'utilisation de la méthodologie ; un webinaire et un atelier ont déjà été proposés au RGEN pour faire connaître la démarche.
Livrables	Informations régulières sur la méthodologie et les possibilités d'y recourir ; Recueil et diffusion des retours d'expériences sur cette démarche ; Avoir au moins 5 nouveaux DAT engagés sur des aires protégées
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°26

Former les gestionnaires à l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme

OBJECTIF DE LA SAP : 4

MESURE : 10

- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires
- Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action	Apporter des éléments de cadrage et de compréhension des documents d'urbanisme aux gestionnaires d'aires protégées.
Description	Atelier d'une journée proposé aux gestionnaires, avec temps de formation, séquences de travail en groupe et temps d'échanges
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Déjà 2 ateliers organisés, sur l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents de planification
Livrables	Organiser un atelier par an, éventuellement en élargissant sur des stratégies régionales
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°27

Sensibiliser et former les élus aux enjeux des aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 4

MESURE : 10

- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires
- Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Réseau RNF comme appui pour la diffusion de la méthodologie « valeurs ajoutées »	
Région, DITEE, pour les journées élus et techniciens	

Objectifs de l'action	Mieux impliquer les élus et les décideurs dans la gestion des aires protégées, pour qu'ils soient des soutiens pour les gestionnaires d'aires protégées et qu'ils en aient une vision positive.
Description	<p>Développer l'approche « valeurs ajoutées des aires protégées », à partir de la méthodologie développée par RNF, pour que l'ensemble des gestionnaires aient la possibilité de s'en saisir pour mieux mettre en avant son aire protégée et ses apports ;</p> <p>Continuer et amplifier la diffusion des vidéos « des élus parlent aux élus », soit 5 vidéos présentant des idées reçues sur la biodiversité et des témoignages d'élus qui viennent contrecarrer ces idées fausses, avec des exemples d'actions mises en place sur leur territoire ;</p> <p>Continuer et renforcer l'offre de formation sur la biodiversité et les enjeux environnementaux proposée aux élus par l'ARB, en s'appuyant notamment sur un financement du LIFE SN, à partir de 2024.</p> <p>Proposer des journées associant élus et techniciens</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Des outils existent (vidéo, méthodologie RNF, support de formation), mais dont la diffusion et l'appropriation est à amplifier.
Livrables	<p>Faire le lien avec RNF, mettre à disposition la méthodologie « valeurs ajoutées », et proposer un événement de communication / formation dessus ;</p> <p>Vidéos davantage connues et utilisées comme support par les gestionnaires</p> <p>Financement LIFE SN obtenu pour les formations, et début de la programmation de celles-ci</p> <p>Organisation d'une journée « élus et techniciens » sur les RNR</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB et Région pour la journée élus et techniciens

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°28

Développer les sciences participatives dans les aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 4 et 7

- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

MESURE : 11 et 18

- Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées
- Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquées contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action	Mobiliser, valoriser et pérenniser les programmes de sciences participatives dans le temps, impliquer les citoyens dans la gestion des aires protégées, récolter davantage de données
Description	Se faire le relai de réseau de sciences participatives qui existent déjà, informer et sensibiliser davantage les gestionnaires pour qu'ils puissent être des relais de ces programmes.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Certaines aires protégées en région sont déjà très pro actives sur l'utilisation des sciences participatives, il s'agit de valoriser ces initiatives et d'élargir ces pratiques dans le RGEN.
Livrables	Regroupement et mise à disposition du RGEN les différents programmes de sciences participatives ; Organisation d'un événement pour les porter à connaissance
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°29

Faciliter le recrutement de services civiques au sein des aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 4 et 6

MESURE : 11 et 16

- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires
- Un réseau pérenne d'aires protégées

- Favoriser et accompagner les citoyens dans la gestion et dans la gouvernance des aires protégées
- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action	Avoir une plus grande proximité entre équipe de gestion et visiteurs de l'aire protégée, pouvoir disposer de renfort ponctuel sur le terrain, permettre à des jeunes de s'impliquer dans la gestion des aires protégées
Description	Favoriser le partage des documents et les procédures utilisées par les gestionnaires ayant l'expérience du recours au service civique pour en faire bénéficier d'autres gestionnaires moins expérimentés et ainsi généraliser le recours à ce système
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Plusieurs aires protégées ont déjà eu recours à ce dispositif, notamment sur les mois d'été.
Livrables	Mise à disposition des procédures et des retours d'expérience.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°30

Faire connaître les possibilités d'accompagnement pour le montage de projets européens

OBJECTIF DE LA SAP : 5 et 6

- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité
- Un réseau pérenne d'aires protégées

MESURE : 14 et 16

- Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux
- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Association Occitanie Europe	

Objectifs de l'action	Faciliter le montage de projet et la mobilisation des financements européens.
Description	Faire connaître aux gestionnaires les différents points contacts au niveau des instances européennes, ainsi que les possibilités offertes par l'association Occitanie Europe.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	
Livrables	Contacts pris avec l'association Occitanie Europe ; Recensement des possibilités d'accompagnement en fonction de la nature du projet et des financements sollicités, et porter-à-connaissance des gestionnaires.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB.

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°31

Organiser ou accueillir des rencontres internationales sur une thématique en Occitanie

OBJECTIF DE LA SAP : 4 et 7

MESURE : 11 et 18

- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité
- Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
Fédération Europarc	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, équipe projet LIFE Natur'Adapt, Région Occitanie, CD 66, OFB	

Objectifs de l'action	Augmenter la visibilité de l'Occitanie à l'international, faciliter les échanges avec les gestionnaires d'autres pays.
Description	Accueillir la conférence annuelle Europarc en 2022
Situation au lancement du PAT (10/2022)	La réunion du réseau est prévue du 4 au 7 octobre 2022 à Argelès-sur-Mer.
Livrables	Tenue de l'événement et valorisation en suivant
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail Europarc, FRNC. Financements de l'Europe, de l'OFB, du MTECT, de la commune d'Argelès-sur-Mer, du Département des Pyrénées Orientales et de la Région Occitanie.

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	
	La conférence doit se tenir fin 2022, avant la validation de ce plan. Cela n'empêchera pas l'Occitanie de se positionner pour accueillir d'autres événements sur la durée de ce plan d'actions.	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°32

Porter l'ambition d'un parc pyrénéen des 3 nations

OBJECTIF DE LA SAP : 5

- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité

MESURE : 14

- Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises	Direction

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
Parc naturel Alt Pirineu, Catalogne	
Parc naturel Vallées de Comapedrosa La Massana, Andorre	
Parc naturel Vallée de Sorteny, Territoire de biosphère d'Ordino, Andorre	

Objectifs de l'action

Structurer une coopération technique et politique entre les 4 parcs naturels de ces trois nations notamment autour de l'itinérance transfrontalière (tourisme de nature), la production et la valorisation de produits agricoles et artisanaux locaux

Développer les échanges culturels entre les habitants de ces 4 territoires

Développer la Réserve de biosphère transfrontalière du Parc Pyrénéen des Trois Nations (PP3N) : structurer une gouvernance pour cet espace, élaborer un plan d'actions et mobiliser les financements pour sa mise en oeuvre

Obtenir la désignation par l'UNESCO de la Réserve de biosphère transfrontalière PP3N

Description

Exemple d'actions actuellement envisagées :

- Organiser des moments transfrontaliers de rencontre et d'échanges mutuels, y compris de travail, entre les habitants et acteurs : rencontres estivales aux cols pyrénéens, « Ateliers Pro », séminaires, voyages d'études...
- Organiser des manifestations ou des événements transfrontaliers destinés aux habitants : marchés de produits locaux, spectacles...
- Promouvoir les produits locaux produits en Ariège, Andorre et Catalogne au sein du PP3N
- Favoriser la mobilité et l'itinérance transfrontalière : itinéraires de randonnée, refuges de montagne, différentes formes de mobilité dont transports en commun (lignes SNCF de la vallée de l'Ariège), amélioration des infrastructures (RN 20)
- Favoriser l'émergence de programmes de recherche issus de la coopération transfrontalière, appuyés sur les domaines de la Charte du PNR et les centres universitaires et de recherche des Pyrénées Ariégeoises : pôle universitaire de Foix, CIMES, CNRS de Moulis, etc.
- Associer les partenaires PP3N pour garantir la continuité de la Trame verte et bleue à l'échelle transfrontalière



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Description	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et mettre en place des opérations de suivi et d'inventaires partagés : corridors écologiques, paysages, flore et faune remarquable (bouquetin, lézard d'Aurelio, rapaces...), patrimoine pastoral, minier, historique... • Développer les différentes formes immersives d'échanges de jeunes (séjours, randonnées-itinérances, chantiers internationaux, volontaires...) • Mettre en place un « club » de professionnels de l'accueil hispanophone et/ou catalanophone OBJECTIF DE LA SAP : 5 MESURE : 14 <p>Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité</p> <p>Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'association des Amis du Parc et les autres associations culturelles, patrimoniales... dans leurs échanges internationaux et projets de coopération <p>Mettre en place des initiatives durables de type jumelage entre collectivités, collèges, centres culturels, pôles jeunesse...</p>
Situation au lancement du PAT (10/2022)	<p>L'action est indiquée comme « Action en cours » car des actions de coopération ont déjà lieu (rencontres transfrontalières, participation aux foires, etc.)</p> <p>Actuellement les fonds Interreg/POCTEFA sont visés pour financer la mise en oeuvre d'un plan d'actions</p>
Livrables	<p>Selon calendrier Interreg - POCTEFA</p>
Moyens dédiés sur 2022-2024	<p>0,5 ETP du PNR des Pyrénées Ariégeoises.</p> <p>Actuellement les fonds Interreg/POCTEFA sont visés pour financer la mise en oeuvre des actions ; moyens financiers dédiés, calendrier et livrables dépendront de l'obtention des fonds POCTEFA sur l'appel à projet 2023</p>

Avancement		
<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°33

Poursuivre les contacts engagés avec les aires protégées du Québec

OBJECTIF DE LA SAP : 5

- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité

MESURE : 14

- Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du RGEN et coopération internationale

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
SEPAQ, gestionnaire du réseau d'aires protégées québécoises.	

Objectifs de l'action	Echanges de bonnes pratiques, s'inspirer de mesures de gestion différentes pour réfléchir à ses pratiques de gestion
Description	Collaboration avec l'organisme gestionnaire des parcs au Québec, la SEPAQ, pour des échanges à distance sur des sujets variés en lien avec les pratiques de gestion, préparation d'un voyage d'échange
Situation au lancement du PAT (10/2022)	La collaboration est amorcée, plusieurs ateliers en visioconférence avec des gestionnaires québécois et français ont déjà été organisés, ainsi qu'un premier voyage d'étude.
Livrables	Organisation d'au moins deux autres séances d'échanges en visioconférence ; Accueil d'une délégation du Québec en Occitanie.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°34

Poursuivre la collaboration avec des provinces espagnoles sur la gestion de la biodiversité, et notamment sur le réseau d'aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 5

- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité

MESURE : 14

- Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation RGEN et coopération internationale
Parc National des Pyrénées	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action	Mettre en avant les savoirs faire en région, et bénéficier du retour d'expérience d'une région transfrontalière
Description	Présentations réciproques des pratiques en matière de gestion de la biodiversité, appui de l'Occitanie pour la création d'un réseau de gestionnaires en Catalogne. Dynamiser les collaborations avec l'Aragon via le site du patrimoine mondial de l'UNESCO Gavarnie - Mont Perdu et via la collaboration entre le Parc national d'Odesa et du Mont Perdu et le Parc National des Pyrénées
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Les contacts sont déjà pris entre l'ARB et la province de Catalogne. Les collaborations sont déjà existantes entre le PNP et la province de l'Aragon, mais à dynamiser.
Livrables	Rencontres régulières organisées. Accueil d'une délégation de Catalogne pour leur présenter le RGEN. Nombre d'échanges et de projets communs entre le PNP et le Parc national d'Ordésa et du Mont Perdu et sur le site transfrontalier du patrimoine mondial de l'UNESCO Gavarnie - Mont Perdu.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB et du Parc national des Pyrénées

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



ACTION N°35

Développer les échanges et les actions communes avec des Géoparc européens

OBJECTIF DE LA SAP : 5 et 7

MESURE : 14 et 18

- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

- Conforter la coopération internationale et la place des aires protégées françaises dans les réseaux internationaux
- Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquées contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
Parc naturel régional des Causses du Quercy	Direction + conservateur de la RNN d'intérêt géologique du Lot

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action	Etendre la notoriété du patrimoine géologique du Lot à l'international, favoriser l'échange de connaissances scientifique et mutualiser des actions de sensibilisation et de communication (tout public)
Description	<p>Dans le cadre de sa labellisation Géoparc Mondial UNESCO, le PNR des Causses du Quercy développe progressivement ses liens avec d'autres territoires labellisés et participe aux rencontres des réseaux français, européens et mondiaux. Entre 2022 et 2024, le Parc souhaite développer un programme d'actions communes avec un Géoparc européen.</p> <p>Les actions à développer dans une optique d'enrichissement mutuel pourront concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un échange de données scientifiques, un développement de méthodes et des études ; • Une vulgarisation scientifique, des actions pédagogiques ; • Une sensibilisation au patrimoine géologique, des outils de communication et de médiation. <p>Dans ce cadre, la RNN d'intérêt géologique du Lot sera largement mise à l'honneur, de par son patrimoine géologique recouvert par les sites de la RNN, ses découvertes scientifiques, ses données, ses collections, ses actions de valorisation et de vulgarisation développées, etc.</p>



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Situation au lancement du PAT (10/2022)	Les contacts sont engagés avec les Géoparc du Sobrarbe (Espagne) et de Famenne-Ardennes (Belgique).
Livrables	2022-2023 : échanges techniques et politiques pour le montage d'un partenariat et la définition de thématiques d'échange. Définition d'actions et recherche de financements. 2024 : réalisations des premières actions.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps du conservateur de la RNN, de l'animatrice de la RNN, du chef de projet Géoparc au PNR CQ

Avancement		
<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°36

Développer les Contrats de Prestation pour Services Environnementaux (CPSE) et les paiements pour services environnementaux (PSE)

OBJECTIF DE LA SAP : 6

- Un réseau pérenne d'aires protégées

MESURE : 16

- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
ARB Occitanie	Animation du RGEN et coopération internationale

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Dispositif Epiterre (partenariat FNSEA/ Imagin'Rural).	

Objectifs de l'action	Reconnaitre et financer les services rendus par les agriculteurs en matière de gestion de la biodiversité
Description	Faire connaître le dispositif de CPSE, pour proposer aux collectivités et grandes entreprises de financer des actions de gestion, de restauration et de préservation des milieux naturels via des Contrats de Prestation pour Services Environnementaux, des contrats pluriannuels de droit privé avec des agriculteurs, avec un encadrement technique et juridique, ainsi qu'un suivi pluriannuel, assuré par le dispositif epiterre Faire connaître le dispositif de paiements pour services environnementaux.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	
Livrables	Prise de contact avec Epiterre, et faire connaître le dispositif et ses modalités ; Faire le bilan de l'existant en Occitanie
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB, et collaboration avec Epiterre

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°37

Explorer la possibilité du recours au mécénat en Occitanie

OBJECTIF DE LA SAP : 6

MESURE : 16

- Un réseau pérenne d'aires protégées

- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, département Biodiversité, division aires protégées et gouvernance

CONTRIBUTEURS A L'ACTION

Structure	Service concerné
ARB Occitanie, animation du RGEN	

Objectifs de l'action	Décider s'il serait pertinent de coordonner l'offre et la demande de mécénat à l'échelle de la région
Description	Suivre l'expérimentation menée en région PACA et en Normandie, « mécénaturel », et discuter avec les acteurs en Occitanie de la possibilité de répliquer cette initiative en région ; Suivre l'initiative de l'ONF sur le fond de dotation « Agir pour la forêt », lancé en 2019 et qui peut bénéficier aux réserves biologiques.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Le recours au mécénat par les gestionnaires d'aires protégées est très rare en Occitanie, mise à part l'initiative lancée par l'ONF et quelques initiatives isolées (RNN Forêt de la Massane par exemple, ou financement du programme de réintroduction du bouquetin par du mécénat au sein du Parc National des Pyrénées).
Livrables	Collecte du retour d'expérience des chargés de mission mécénat en PACA et Normandie ; Collecte du retour d'expérience de l'ONF ; Porter ce retour à la connaissance des instances régionales (Quintet) et des gestionnaires, et formalisation des décisions pour l'inscription ou non d'une action dans le prochain PAT.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail DREAL (dont une apprentie sur le sujet) et ARB.

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°38

Amorcer une réflexion sur l'intérêt et les possibilités de mettre en place une offre payante au sein des aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 6

- Un réseau pérenne d'aires protégées

MESURE : 16

- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, département Biodiversité, division aires protégées et gouvernance
ARB Occitanie	Animation du RGEN

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné

Objectifs de l'action	Diversifier et augmenter les financements pour les aires protégées.
Description	A partir d'actions déjà menées par certains gestionnaires (infrastructures payantes, animations ou événements payants), enclencher une réflexion sur les avantages - bénéfiques de ces pratiques, au regard de leurs inconvénients, et discuter de la possibilité d'élargir ces pratiques
Situation au lancement du PAT (10/2022)	
Livrables	Recueil des initiatives en Occitanie et dans les pays frontaliers ; Réalisation d'un porter-à-connaissance, et organisation d'un atelier avec les gestionnaires pour discuter du sujet ; Faire le lien avec les présentations des pratiques au Québec.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail ARB et DREAL sur le recueil des initiatives, notamment à l'international

Avancement

<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°39

Via le projet régional BiodivOc, mener plusieurs actions en région visant à renforcer le lien entre chercheurs et gestionnaires

OBJECTIF DE LA SAP : 7

MESURE : 18

- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

- des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquées contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
Equipe projet BiodivOc	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Membres du groupe de travail « biodiversité » coordonné par BiodivOc : MSH Sud, ARB Occitanie, MAB France, LPO Occitanie	

Objectifs de l'action	Renforcer, accompagner et structurer dans la durée les liens entre acteurs de la recherche et ceux de la gestion de la biodiversité, afin de mobiliser l'ensemble des connaissances produites par ces acteurs pour coconstruire des projets de recherche à l'interface science / société et permettre une gestion durable de la biodiversité.
Description	Accompagner la co-construction de projets de recherche, l'émergence de questions communes de recherche entre plusieurs aires protégées, organiser des événements de rencontre entre gestionnaires et chercheurs, faciliter la mise en relation des différentes catégories d'acteurs dans un objectif opérationnel (plate-forme de concertation, médiation scientifique, projets pédagogiques, travaux pratiques étudiants...).
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Groupe de travail déjà constitué, et plusieurs contacts sont pris avec les gestionnaires.
Livrables	Tenue d'un webinaire à destination du RGEN et d'un atelier d'émergence dans le cadre du salon AdNatura En fonction des besoins exprimés, accompagnement de projets et mise en place d'outils
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail équipe projet BiodivOc et partenaires.

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°40

Promouvoir le partage des données naturalistes à travers le SINP

OBJECTIF DE LA SAP : 7

- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

MESURE : 18

- Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquées contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, département Biodiversité, division aires protégées et gouvernance

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
Région et ARB Occitanie	

Objectifs de l'action	Toutes les données issues des suivis dans les aires protégées (de l'équipe de gestion comme des partenaires de la recherche) sont bancarisées dans le SINP.
Description	Informier et sensibiliser les gestionnaires sur l'importance de cette bancarisation et ses modalités. Poursuivre l'animation régionale du SINP.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	
Livrables	Tous les gestionnaires versent leurs données au SINP.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail DREAL, avec appui Région et ARB.

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°41

Encourager à un bon usage de la dotation pour la protection de la biodiversité des communes concernées

OBJECTIF DE LA SAP : 6

- Un réseau pérenne d'aires protégées

MESURE DE LA SAP : 16

- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction Écologie, Département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance
Région	

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
ARB Occitanie	
Réseau des gestionnaires d'espaces naturels	
DDT(M)	

Objectifs de l'action

La dotation biodiversité des communes est valorisée et utilisée pour des actions participant à la préservation de la biodiversité, en bonne intelligence avec les gestionnaires d'aires protégées concernés.

Description

L'article 193 de la loi de finances pour 2022 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Celle-ci s'intitule désormais « dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales ». Elle est destinée aux communes dont une part importante du territoire est classée en site « Natura 2000 » ou comprise dans un coeur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin ou classée dans un parc naturel régional, et qui ont moins de 10 000 habitants, sous réserve du respect de conditions de population, de potentiel financier et de superficie.

Cette dotation, d'un montant total de 24,3 millions d'euros en 2022 au national, n'est pas toujours bien valorisée par les communes, ou en tout cas pas toujours utilisée pour des actions visant à la préservation de la biodiversité.

Il y a donc un travail de sensibilisation des communes quant à une utilisation spécifiquement ciblée sur la préservation de la biodiversité de cette dotation, qui ne doit plus être vue comme une « compensation » pour la présence d'une aire protégée mais bien une opportunité pour faire davantage, à coupler avec des propositions construites d'utilisations possibles.



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

Situation au lancement du PAT (10/2022)	En Occitanie pour 2022, 825 communes bénéficient de cette dotation (de près de 4 millions d'euros pour la région), inégalement répartie entre les départements (de presque 800 000€ dans le Gard, à moins de 6 000€ dans le Gers et le Tarn et Garonne). Pour les communes, la majorité des dotations se situe entre 1 000€ et 5 000€ (pour 665 communes), avec toutefois des communes à plus de 20 000€ (36 communes), et un maximum à 181 936€ (commune de Cauterets). Il y a peu de visibilité actuellement sur les finalités d'utilisation de cette dotation.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un catalogue-type des actions finançables par une majorité des communes (moins de 5000€/an) : signalétique autour des aires protégées de la commune, contribution à de l'EEDD (par exemple mise en place d'une aire éducative), etc. ; • Catalogue porté à connaissance des communes concernées ; • Accompagnement apporté aux communes concernées.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps de travail DREAL et Région

Avancement		
<input checked="" type="checkbox"/> Action non démarrée	<input type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	



Plan d'action Occitanie 2022-2024

Stratégie Aires Protégées

ACTION N°42

Mettre à disposition des territoires un appui à la concertation locale pour favoriser la création d'aires protégées

OBJECTIF DE LA SAP : 1

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux

MESURE : 2

- Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte

PILOTE DE L'ACTION

Structure	Structure Service concerné
DREAL	Direction de l'Écologie, département Biodiversité, Division Aires Protégées et Gouvernance

CONTRIBUTEURS A L'ACTION	
Structure	Service concerné
DDT(M)	

Objectifs de l'action	Faire intervenir un prestataire extérieur aguerri aux méthodes d'animation de réunion ou d'atelier pour permettre une concertation apaisée et constructive. Partager les enjeux de la création de l'aire protégée pour obtenir l'adhésion des usagers et faciliter la création d'aires protégées
Description	Élaborer un cahier des charges de prestation de l'animation souhaitée (acceptation du principe de la création y compris du plan de gestion). Réaliser un appel d'offre « à bon de commande » et recruter le prestataire. La prestation sera mobilisable par les acteurs du territoire souhaitant disposer de cet appui. Les bénéficiaires pressentis sont les DDT(M), les collectivités, les associations, etc.
Situation au lancement du PAT (10/2022)	Le Département des Pyrénées-Orientales, pour l'extension de la RNM de Cerdagne-Banyuls, a bénéficié d'un tel appui. C'est fort de cette expérience que le principe de cette action sera déployé à l'échelle de la région Occitanie.
Livrables	Un cahier des charges-type rédigé et un prestataire recruté Au moins une prestation (autre que celle de la RNM de Cerdagne-Banyuls) aboutie ou en cours.
Moyens dédiés sur 2022-2024	Temps d'agent des pilotes et budget consacré (sous réserve)

Avancement

<input type="checkbox"/> Action non démarrée	<input checked="" type="checkbox"/> Action en cours	<input type="checkbox"/> Action terminée
Date	Commentaire (caractérisation de l'avancement, freins, leviers, perspectives pour le prochain plan d'actions...)	
	La généralisation de cette pratique dépendra des initiatives locales et de la volonté des collectivités, associations, etc., de créer puis gérer de futures aires protégées.	

Pour plus d'informations :

Région Occitanie

Direction pour la Transition Ecologique
et Energétique

Service Biodiversité et Territoires

<https://www.laregion.fr/Strategie-pour-les-Aires-protégees>

biodiversite@laregion.fr

DREAL Occitanie

Direction de l'Écologie, Département Biodiversité
Division Aires Protégées et Gouvernance

[https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/](https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/espaces-r8609.html)

[espaces-r8609.html](https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/espaces-r8609.html)

Document réalisé en partenariat avec l'ARB Occitanie

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9
Tél. : **3010** (service et appel gratuits)

Montpellier
201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2
Tél. : **3010** (service et appel gratuits)

[@occitanie](https://twitter.com/occitanie) | laregion.fr

DREAL

Toulouse
1 rue de la Cité administrative
31074 Toulouse - Cedex 9

Montpellier
520 Allée Henri II de Montmorency CS 69007 34064
MONTPELLIER - CEDEX 02